

FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 16
Vendredi 11 décembre 2020

Matière

- 1- Citation du mois
- 2- Affaire Michaud – 20 ans

Rédaction : Gilles Verrier
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



1- Il y a 100 ans, l'historien canadien William Smith écrivait :

Quand le traité de Paris a été signé, le 10 février 1763, les Canadiens formaient, à quelques rares exceptions près, un peuple d'origine française. Ils formaient une branche de l'une des nations ayant atteint le plus haut degré de civilisation jamais connu en Europe. Ils avaient apporté avec eux, et développé de façon assidue, autant de culture de leur mère-patrie que leur condition permettait. Quand Montcalm est arrivé au Canada, et après qu'il eut l'opportunité de parcourir et d'observer les alentours du lieu où ses assignations l'avaient envoyé, il ne tarda pas à déclarer que, à l'exception de Paris, il n'existait aucune ville en France dans laquelle l'état général de la société était supérieur à celui du Québec.

Tiré de : William Smith,
The Struggle over the Laws of Canada,
in « Canadian Historical Review », 1, 1920, à la page 166.
Crédit : Me Christian Néron

2- L'affaire Michaud – 20 ans

Vingt ans après le fait, la Fédération des Canadiens-Français procède au décodage de l'affaire Michaud. La position de la Fédération sera rendue publique vers le 13 décembre. D'ici là, vous pouvez faire part de votre appui ou de vos propositions pour enrichir le texte à la page suivante.

Le 14 décembre prochain, il y aura 20 ans que l'Assemblée nationale condamnait par un vote unanime certains propos, non cités, tenus par Yves Michaud.

Au-delà de l'affront personnel subi par l'homme public, et de l'indignation légitime qu'a pu susciter un tel geste parlementaire, l'affaire Michaud a une dimension politique autrement plus importante qu'il ne faudrait pas occulter. En effet, cet événement marque un tournant important de l'évolution de l'État du Québec, et ce n'est pas par hasard s'il survient le jour suivant la sanction finale de la loi 99 (2000), loi qui définit un peuple québécois comprenant toutes les communautés nationales québécoises, mais à l'exclusion des Canadiens-Français.

Dans cet esprit, le gouvernement Bouchard se devait de faire un exemple, montrer les balises d'un Québec qui, désormais, se déclinait dans le strict respect de cette diversité culturelle et d'un plus grand bilinguisme. Venu au PQ en 1969 pour défendre les droits du français, Yves Michaud a cru pouvoir encore monter au créneau sur certains sujets désormais sensibles, et le couperet est tombé. Sa disgrâce, sous faux drapeau, fut si expéditive qu'elle a depuis délégitimé l'idée même d'un Québec français. Vœux pieux politiques et plaintes journalistiques, voilà tout ce qu'il nous reste.

Le mal est fait. Si d'aventure l'Assemblée nationale admettait ses torts envers Yves Michaud, rien ne changerait. Vingt ans d'immigration massive et de «bilinguisation» institutionnelle ont formaté le Québec, en particulier les jeunes générations. La conviction de constituer une nation française, réalité naguère incontestable, est désormais marginalisée.

Une telle conscience est pourtant vitale pour maintenir notre singularité nationale. Il faut mettre fin à l'anonymat identitaire et politique dans lequel nous nous trouvons. Pour cette raison, inscrire notre différence nationale séculaire (notre nationalité canadienne-française) à l'intérieur du Québec de la loi 99, de ce Québec multiculturel et bilingue que nous a imposé le gouvernement Bouchard, tel devient l'objectif prioritaire pour tout nationaliste lucide.

C'est ce but que la Fédération des Canadiens-Français entend poursuivre en proposant l'amendement suivant à la loi 99 (2000) :

CONSIDÉRANT l'existence de la nation canadienne-française, fondement du peuple québécois, nation de langue et de culture française, jouissant de droits consacrés issus du Canada de la Nouvelle-France, et notamment du droit d'aménager l'espace juridique, politique, institutionnel et public du Québec de manière à lui permettre de refléter son identité nationale, à pouvoir la transmettre et à la faire s'épanouir;

Que tous les nationalistes nous appuient.

3- Formulaire d'adhésion

Fédération des Canadiens-Français	
Adhésion	
Nom et prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Facebook	
Comté électoral / ou région	
Votre cotisation annuelle de 10 \$ doit être réglée par virement Interac à Gilles Verrier. Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 50 \$.	
Le néo-nationalisme a rendu muette la nation canadienne-française. Pour lui redonner du poids politique, rejoignez nos rangs !	

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la fédération à l'adresse de courriel Pierre.Bouchard08@videotron.ca.

Nous vous contacterons pour le paiement.